

Mairie de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .21 / 2023

Nombre de Membres L'An deux mil vingt-trois, le 27 mars ,

En exercice : 26

De Présents : 19

De votants : 22

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme BOUCHER Julie ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; M. SANTONI Jean ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

M. ADAM Stéphane donne procuration à Mme Mellissia NICODEMO  
Mme AURIOL Anne donne procuration à M. Patrick ROSSI  
M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme THIERRY Martine  
M. FERRARI Fabien donne procuration à M. Celestin CAMARA  
Mme MARTIN Pascale donne procuration à Mme Julie BOUCHER  
Mme PRUNET Sophie donne procuration à M. Cedric AIGUEPARSES  
Mme SCOTTO Fabienne donne procuration à M. Fernand BRUN

Etaient absents excusés : NEANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. Cedric AIGUEPARSES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA  
COMMUNE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2023 de la Commune, il expose par chapitre et par article les crédits proposés et demande au Conseil Municipal de bien vouloir les voter ou de présenter éventuellement des observations.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire  
VU le Code général des collectivités territoriales,  
ET APRES en avoir constaté

### DÉLIBÈRE

Article unique : DE VOTER le budget primitif 2023 aux montants des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses : 4 860 797.46 €

Recettes : 4 860 797.46

Section investissement

Dépenses : 3 762 063.82 €

Recettes : 3 762 063.82 €

Ont quitté la séance avant le vote et donc sans en prendre part à 19h34 :

- M.AIGUEPARSES
- Mme GACNIK
- Mme YZQUIERDO

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus  
AU REGISTRE sont les signatures  
POUR COPIE CONFORME

Pour	22
	Unanimité
Contre	0
Abstention	0

BRUN Fernand  
Maire de PIGNANS

